

Pleine reconnaissance des maisons de 2^e étape

MONTRÉAL, le 14 août 2018

L'Alliance des maisons d'hébergement de seconde étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale salue la sortie du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023. Le plan réitère la définition de la violence conjugale comme un comportement déterminé de contrôle d'un conjoint sur l'autre, dont les victimes sont en grande majorité des femmes, et dont les impacts sur les enfants exposés sont considérables.

Le gouvernement du Québec annonce le financement récurrent des services psychosociaux de 2^e étape, ainsi que la mise en place de nouvelles unités dans les 5 ans à venir. En effet il manque actuellement au moins 100 logements de 2^e étape pour répondre aux besoins de 500 femmes par an, en danger de subir des violences post-séparation graves, incluant le meurtre conjugal. Il est urgent de développer des ressources en Abitibi, sur la Côte Nord, en Mauricie, Lanaudière, Laurentides, Centre du Québec, ainsi que dans les grands centres urbains. L'Alliance est impatiente de s'asseoir avec le MSSS et la SHQ afin de déterminer ces nouvelles implantations en concertation.

Le cadre de référence financier de l'Alliance établit que les coûts de services s'élèvent à 33,000\$ par an par logement (environ 1000\$ par femme ou enfant hébergé par mois). Les montants obtenus en mars dernier en couvrent 80% pour les ressources existantes, et nous voyons déjà le développement de nouveaux services peu disponibles jusque-là, notamment pour les enfants.

L'Alliance relève également plusieurs mesures qui devraient améliorer les parcours judiciaires des femmes, nous serons attentives à ce que ces engagements soient suivis d'effets, notamment au regard des moyens concrets qui seront déployés par le Ministère de la justice.

Le plan prévoit d'investir les milieux de travail contre la violence conjugale, un axe stratégique que les membres de l'Alliance souhaitent développer, sur l'exemple de La Bouée de Lac Mégantic.

Enfin le Plan d'une part réitère la nécessaire responsabilisation des agresseurs, et d'autre part manifeste l'intention d'aller de l'avant pour engager les hommes contre la violence conjugale. Les membres de l'Alliance ont entamé cette démarche depuis 2 ans, que nous poursuivrons avec nos partenaires avec ces nouveaux moyens.

Le forum des partenaires permettra nous l'espérons la concertation provinciale multisectorielle avec nos partenaires institutionnels, communautaires et universitaires, cruciale afin d'assurer l'arrimage efficace du continuum de services pour les femmes et leurs enfants.

Restent à voir les outils de suivi dont se dotera le Secrétariat à la condition féminine, les indicateurs du Conseil du trésor mentionnés dans le plan ne sauraient se limiter aux indicateurs quantitatifs et financiers, mais bien tenir compte de la complexité des cas et la nature qualitative des services rendus.

L'Alliance MH2 : 22 maisons d'hébergement de 2^e étape, dont 2 en construction, réparties dans 12 régions du Québec, offrent des services en logements transitoires, sécuritaires et confidentiels aux femmes avec ou sans enfants subissant de la violence conjugale post-séparation.

Contactez Gaëlle Fedida, coordonnatrice provinciale de l'Alliance
514-706-9939, alliance2e@hotmail.com, www.alliance2e.org